



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Alain MILLOT | M. Louis LAURENT |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Benoît BORDAT | M. Roland PONSAA |
| M. Jean ESMONIN | M. Joël MEKHANTAR | M. Michel ROTGER |
| M. Gilbert MENUET | M. Christophe BERTHIER | M. François NOWOTNY |
| M. Rémi DETANG | M. Philippe DELVALEE | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Georges MAGLICA | M. Michel FORQUET |
| M. José ALMEIDA | Mme Christine DURNERIN | M. Claude PICARD |
| M. François DESEILLE | Mme Nelly METGE | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE | M. Pierre PETITJEAN |
| M. Patrick CHAUPUIS | Mme Elisabeth BIOT | M. Nicolas BOURNY |
| M. Michel JULIEN | Mlle Nathalie KOENDERS | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Philippe GUYARD |
| M. Gérard DUPIRE | M. Mohammed IZIMER | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Hélène ROY | M. Gilles MATHEY |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Myriam BERNARD | Mme Françoise EHRE |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohamed BEKHTAOUI | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. Jean-Claude DOUHAI | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Murat BAYAM |
| M. Jean-Paul HESSE | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Michel BACHELARD |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI | M. Jean-Yves PIAN | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Patrick MOREAU | Mlle Stéphanie MODDE | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Philippe CARBONNEL | Mme Noëlle CABBILLARD. |
| M. Didier MARTIN | M. Alain LINGER | |
| M. Jean-Pierre SOUMIER | | |

Membres absents :

| | |
|------------------------|--|
| M. Jean-François DODET | Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| M. Alain MARCHAND | M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT |
| M. Rémi DELATTE | M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN |
| | Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE |
| | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| | Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS |
| | M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER |
| | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY |
| | Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA |
| | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE |
| | M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT |
| | M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD. |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**PRES Bourgogne Franche-Comté : 2ème vague d'appels à projets au titre des Projets d'Investissement d'Avenir (Idex-Equipex-Labex) - Accompagnement financier**

Les résultats obtenus par le PRES, au titre de la première vague d'appels à projets sont très encourageants et l'invitent à accentuer ses efforts à l'occasion de la 2ème vague en cours.

Jusqu'à présent, le PRES a privilégié la qualité et la pertinence scientifique de ses projets. Les résultats de la 1ère vague font toutefois apparaître que les dossiers retenus au plan national avaient fait l'objet d'un accompagnement par des cabinets spécialisés et, qu'au-delà de l'aspect scientifique, cette démarche a sans doute procuré une plus-value non-négligeable dans la perception qu'ont pu avoir les divers jurys (Labex, Equipex...).

Aussi, le PRES a-t-il souhaité, pour la préparation de la 2ème vague, s'adjoindre les services d'un cabinet de consultance spécialisé dans la conduite de projets de ce type, et ayant déjà fait ses preuves dans l'accompagnement de tels projets, dont 100 % ont été retenus au niveau national dans le cadre des Investissements d'Avenir : le cabinet Project Education.

Ce cabinet est déjà à pied d'oeuvre, aux côtés des équipes scientifiques du PRES Bourgogne Franche-Comté, pour les accompagner vers la réussite des projets portés. Au total, ce sont 15 projets, qui seront présentés et ainsi accompagnés :

- 5 LABEX : respectivement dédiés à l'imagerie médicale, à l'anthropisation et à la durabilité des territoires, aux systèmes intelligents, et aux thématiques de la nutrition-santé et de l'agroécologie ;
- 10 EQUIPEX : respectivement dédiés aux composantes nano-structurés, aux nanobioressources, à la métallurgie, à la mesure de l'instabilité des oscillateurs, à la nanomédecine, à la mise en place d'un centre de calcul et d'une plateforme dulçaquicole, à la haute efficacité énergétique des transports, et à la microtechnique.

Parmi ces projets, 3 LABEX et 4 EQUIPEX ont déjà fait l'objet d'une candidature dans le cadre des premiers appels à projets. Les 2 nouveaux LABEX et 6 nouveaux EQUIPEX prévus devraient contribuer fortement au destin prometteur de la candidature du PRES Bourgogne Franche-Comté à l'Initiative d'Excellence.

La démarche proactive conduite par le PRES Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre des investissements d'avenir, si elle est couronnée de succès, viendra renforcer considérablement l'attractivité et le rayonnement de notre région.

La Fondation de Coopération scientifique, qui porte les candidatures aux Investissements d'Avenir du PRES Bourgogne Franche-Comté, a assumé le coût de l'accompagnement par un cabinet spécialisé (Synergence) pour sa candidature à l'Initiative Excellence (réponse au 1er appel à projets, audition, préparation de la réponse au 2ème appel à projets en cours).

La situation financière actuelle de la Fondation de Coopération scientifique ne permet pas de couvrir les nouvelles dépenses liées à l'accompagnement des projets EQUIPEX et LABEX dans le cadre du deuxième appel.

C'est pourquoi, le PRES Bourgogne Franche-Comté est amené à solliciter le soutien des collectivités de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté, selon le plan de financement ci-joint. Le Grand Dijon est sollicité pour un montant de 40 000 €. Des crédits de l'Etat au titre du FEDER sont également sollicités.

Compte-tenu de l'impact extrêmement positif attendu pour le dynamisme des territoires de la région Bourgogne Franche-Comté, cette demande est à considérer, non comme une simple convention, mais comme un investissement incontournable pour l'avenir du PRES, de ses laboratoires et de ses partenariats avec les entreprises.

Au vu du budget prévisionnel communiqué, et dans le cadre de la convention UniversCités, il est proposé d'accorder au PRES Bourgogne Franche-Comté une participation financière de 40 000 €, pour l'accompagnement financier de la 2ème vague d'appel à projets au titre des Projets d'Investissement d'Avenir (PIA).

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 40 000 € au PRES Bourgogne Franche-Comté, au titre de la préparation de la 2ème vague d'appel à projets, dans le cadre des Projets d'Investissement d'Avenir, dont le versement interviendra selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE



Projet d'Investissement d'Avenir (PIA)
2ème vague d'appel à projets

Entre les soussignés :

La communauté de l'agglomération dijonnaise,
représenté par Monsieur François REBSAMEN, président,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2011,
ci-après désignée Le Grand Dijon,

d'une part,

et :

Le PRES Bourgogne Franche-Comté,
représenté par Madame Sophie BEJEAN, présidente,
dûment habilitée par son conseil d'administration,

d'autre part.

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT_____

Avec la convention de partenariat UniversCités 2009-2012, le Grand Dijon a réaffirmé son soutien à l'Université de Bourgogne, en tant qu'acteur important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire, et notamment son soutien au PRES Bourgogne Franche-Comté.

Les projets qu'il présente dans le cadre des « investissements d'avenir », s'ils aboutissent, viendront renforcer considérablement l'attractivité et le rayonnement de notre région.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT_____

Article 1 - OBJET DE LA SUBVENTION

La présente convention a pour objet de préciser la participation financière apportée par le Grand Dijon au PRES Bourgogne Franche-Comté, pour la préparation de la 2ème vague d'appel à projets -au titre des Projets d'Investissement d'Avenir (PIA)- et plus particulièrement pour le financement du cabinet de consultant, Project Education, spécialisé dans la conduite de projets de ce type. Cette convention définit également les modalités de versement de la subvention.

Article 2 - PRESENTATION DU PROJET

Au total, ce sont 15 projets, qui seront présentés et accompagnés :

- 5 LABEX : respectivement dédiés à l'imagerie médicale, à l'anthropisation et à la durabilité des territoires, aux systèmes intelligents, et aux thématiques de la nutrition-santé et de l'agroécologie ;
- 10 EQUIPEX : respectivement dédiés aux composantes nano-structurés, aux nanobioressources, à la métallurgie, à la mesure de l'instabilité des oscillateurs, à la nanomédecine, à la mise en place d'un centre de calcul et d'une plateforme dulçaquicole, à la haute efficacité énergétique des transports, et à la microtechnique.

La situation financière actuelle de la Fondation de Coopération scientifique ne permet pas de couvrir les nouvelles dépenses liées à l'accompagnement des projets EQUIPEX et LABEX dans le cadre du deuxième appel.

Article 3 - FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer l'accompagnement des projets au titre du PIA par le cabinet Project Education, le PRES Bourgogne Franche-Comté est amené à solliciter le soutien des collectivités de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté, selon le plan de financement ci-joint. Le Grand Dijon est sollicité pour un montant de 40 000 €. Des crédits de l'Etat au titre du FEDER sont également sollicités.

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La subvention d'un montant de 40 000 € sera versée en une fois, dès notification de la présente convention au PRES Bourgogne Franche-Comté.

Article 5 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le PRES Bourgogne Franche-Comté s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'accompagnement de la 2ème vague des projets d'investissements d'Avenir (Equipex, Labex), à l'exclusion de toute autre opération. Dans le cas contraire, il sera tenu de rembourser au Grand Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, le PRES Bourgogne Franche-Comté s'engage à communiquer au Grand Dijon les justificatifs des dépenses engagées, lorsque ces dernières seront entièrement réalisées.

Article 6 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

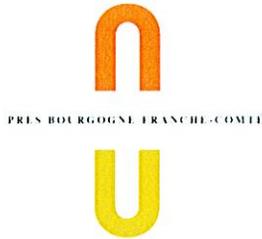
Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Grand Dijon,
Le Président,

Pour l'Université de Bourgogne,
La Présidente,

François REBSAMEN

Sophie BÉJEAN



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INVESTISSEMENTS d'AVENIR (Idex, Equipex, Labex)

PORTES PAR LE PRES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Plan de financement prévisionnel

| | | |
|----------------------------|--|------------------|
| DEPENSES engagées | | |
| | Prestation d'accompagnement confiée au cabinet Synergie (Idex 1 et 2) | 146 750 € |
| | | |
| | Prestation d'accompagnement confiée au cabinet Project Education (Equipex et Labex 2) | 222 770 € |
| | TOTAL = | 369 520 € |
| RECETTES mobilisées | | |
| | Fondation de Coopération Scientifique du PRES Bourgogne Franche-Comté | 89 520 € |
| 280 000 € | Collectivités de la région Bourgogne : - Conseil Régional de Bourgogne - Agglomération du Grand Dijon | 140 000 € |
| | Collectivités de la région Franche-Comté | 140 000 € |
| | TOTAL = | 369 520 € |